

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU LOIRET  
VILLE DE MARDIÉ

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 MARS 2024**

**Nombre de membres :**

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 21

**Affiché et publié le :**

21 mars 2024

Délibération n°2024-009 examinée le 20/03/2024 - MODALITÉ DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT PROFESSIONNELS DES AGENTS – MISE À JOUR – Approuvée à l'unanimité dont 4 abstentions

Délibération n°2024-010 examinée le 20/03/2024 - RECRUTEMENT DE VACATAIRES – ANNÉE 2024 – Approuvée à l'unanimité dont 4 abstentions

Délibération n°2024-011 examinée le 20/03/2024 - RÉVISION DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024-012 examinée le 20/03/2024 - COMPTE DE GESTION 2023 - Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024-013 examinée le 20/03/2024 - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024-014 examinée le 20/03/2024 - BUDGET VILLE – AFFECTATION DE RÉSULTAT 2023- Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024-015 examinée le 20/03/2024 - BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE - Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024-016 examinée le 20/03/2024 - APPLICATION FONGIBILITÉ DES CRÉDITS RÉFÉRENTIEL M57 - Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024-017 examinée le 20/03/2024 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DU LOIRET ET AU TITRE DU FOND INTERMINISTÉRIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2024 - Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024-018 examinée le 20/03/2024 - FIXATION DE DIFFÉRENTS TARIFS POUR UNE BUVETTE TEMPORAIRE – ORGANISATION D'UN CONCERT ROCK - Approuvée à l'unanimité

Délibération n°**2024-019** examinée le 20/03/2024 - CONVENTION AVEC LE SOUVENIR FRANÇAIS – ROUTE DES ILLUSTRES - Approuvée à l'unanimité

Délibération n°**2024-020** examinée le 20/03/2024 - CONVENTION DE COOPÉRATION INTERCOMMUNAL POUR L'ORGANISATION D'UN SÉJOUR À DESTINATION DES JEUNES DES COMMUNES DE BOIGNY SUR BIONNE, DE MARIGNY LES USAGES, DE SEMOY ET DE MARDIÉ – ÉTÉ 2024 - Approuvée à l'unanimité

Délibération n°**2024-021** examinée le 20/03/2024 - CAMP D'ÉTÉ POUR LES JEUNES 11-15 ANS – TARIFS - Approuvée à l'unanimité

Délibération n°**2024-022** examinée le 20/03/2024 - SUBVENTION AU GROUPE SCOLAIRE EDGARD VEAU - Approuvée à l'unanimité

Délibération n°**2024-023** examinée le 20/03/2024 - PALMARÈS DES MAISONS FLEURIES 2023 - Approuvée à l'unanimité

Délibération n°**2024-024** examinée le 20/03/2024 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024 - Approuvée à l'unanimité dont plusieurs non participations

Délibération n°**2024-025** examinée le 20/03/2024 - CONVENTION POUR L'UTILISATION D'UN LOCAL COMMUNAL – L'ASSOCIATION AVANT-GARDE BOIGNY CHÉCY MARDIÉ - Approuvée à l'unanimité

Délibération n°**2024-026** examinée le 20/03/2024 - CONVENTION POUR L'UTILISATION D'UN LOCAL COMMUNAL – L'ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS SAPEURS-POMPIERS DE BOU ET MARDIÉ - Approuvée à l'unanimité

Délibération n°**2024-027** examinée le 20/03/2024 - CONVENTION POUR L'UTILISATION D'UN LOCAL COMMUNAL – L'ASSOCIATION COMITÉ DES FÊTES - Approuvée à l'unanimité dont 3 non participations

Délibération n°**2024-028** examinée le 20/03/2024 - CONVENTION POUR L'UTILISATION D'UN LOCAL COMMUNAL – L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES - Approuvée à l'unanimité

Délibération n°**2024-029** examinée le 20/03/2024 - CONVENTION POUR L'UTILISATION D'UN LOCAL COMMUNAL – L'ASSOCIATION GYM TENDANCE - Approuvée à l'unanimité dont 1 non participation

Délibération n°**2024-030** examinée le 20/03/2024 - CONVENTION POUR L'UTILISATION D'UN LOCAL COMMUNAL – L'ASSOCIATION LA LUCARNE - Approuvée à l'unanimité dont 2 non participations

Délibération n°**2024-031** examinée le 20/03/2024 - CONVENTION POUR L'UTILISATION D'UN LOCAL COMMUNAL – L'ASSOCIATION LCO RUNNING - Approuvée à l'unanimité dont 1 non participation

Délibération n°**2024-032** examinée le 20/03/2024 - CONVENTION POUR L'UTILISATION D'UN LOCAL COMMUNAL – L'ASSOCIATION LCO VTT - Approuvée à l'unanimité

Délibération n°**2024-033** examinée le 20/03/2024 - CONVENTION POUR L'UTILISATION D'UN LOCAL COMMUNAL – L'ASSOCIATION MARDIÉ VILLAGE D'EUROPE - Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024-034 examinée le 20/03/2024 - CONVENTION POUR L'UTILISATION D'UN LOCAL COMMUNAL – L'ASSOCIATION MARDIÉ RECRÉ - Approuvée à l'unanimité dont 1 non participation

Délibération n°2024-035 examinée le 20/03/2024 - CONVENTION POUR L'UTILISATION D'UN LOCAL COMMUNAL – L'ASSOCIATION RANDOVAL - Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024-036 examinée le 20/03/2024 - CONVENTION POUR L'UTILISATION D'UN LOCAL COMMUNAL – L'ASSOCIATION SAINT VINCENT - Approuvée à l'unanimité dont 1 non participation

Délibération n°2024-037 examinée le 20/03/2024 - CONVENTION POUR L'UTILISATION D'UN LOCAL COMMUNAL – L'ASSOCIATION ULM CLUB ORLÉANS MARDIÉ - Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024-038 examinée le 20/03/2024 - CONVENTION POUR L'UTILISATION D'UN LOCAL COMMUNAL – L'ASSOCIATION UNION MUSICALE DE MARDIÉ BOU - Approuvée à l'unanimité

Le Maire,

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre les présentes délibérations pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
- date de sa publication et/ou de sa notification

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>

